

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENTRE JUINE & RENARDE**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
ANNEE 2011**

## AVERTISSEMENT

Une modification d'importance est apportée à ce rapport d'activités, en comparaison des précédentes publications.

En effet, d'une part, un certain nombre de données restent inchangées (notamment en ce qui concerne les personnels et locaux) ; d'autre part, l'exercice pour la première fois en 2011 de la compétence « maintien à domicile des personnes âgées » a rendu peu pertinent toute comparaison avec un bilan analytique antérieur.

C'est la raison pour laquelle le rapport d'activités pour l'année 2011 présentera essentiellement

- un rappel synthétique de données financières
- un bilan des services proposés par la Communauté

## LES DONNEES FINANCIERES – PRESENTATION THEMATIQUE

Les ressources de la Communauté sont principalement

- la Dotation Globale de Fonctionnement
- le produit des contributions fiscales
- le produit issu de ses services

Si la DGF, à partir de 2007, a connu un niveau intéressant, au-delà de 40 € par habitant, elle s'établit à 34,22 € en 2011. Cette diminution résulte à la fois de l'application croissante de critères restrictifs (implication progressive du Coefficient d'Intégration Fiscale, prise en compte des reversements aux Communes, ...) et d'une tendance à restreindre les crédits d'Etat dans le cadre d'un plan général d'économies engagé pour le redressement des comptes de la Nation.

Ainsi, cette Dotation est passée de 40,04 € en 2008 à 38,65 en 2009, puis 36,35 € en 2010...

L'année 2011 a été aussi l'année de mise en œuvre pleine et entière de la réforme fiscale, avec l'attribution pour la première fois à la Communauté du produit fiscal autrefois perçu par le Département et la Région. Alors que jusqu'à présent, la Communauté ne percevait que l'ex-Taxe Professionnelle, elle se trouve désormais aussi destinataire de la part régionale et départementale de la Taxe d'Habitation, ainsi que de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. Dans le même temps, la réforme a prévu que, si le produit global ainsi perçu était excédentaire par rapport au produit ancien de la TP, cette part excédentaire serait reversée via un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Ces dispositions se sont traduites comme suit :

- produit fiscal global perçu : 3.449.356 €
- reversement au FNGIR : 2.116.211 €
- solde net pour la Communauté : 1.333.145 €

Si ce schéma peut paraître, au premier abord, extrêmement défavorable pour notre Communauté, il convient de tempérer ce jugement en considérant que désormais, toute nouvelle activité s'installant sur le territoire de la Communauté générera un produit fiscal qui sera au moins au double de ce qu'il aurait rapporté du temps de la TP...

Concernant les produits de services, ceux-ci proviennent

- des accueils périscolaires et des centres de loisirs,
- du maintien à domicile des Personnes Agées.

Quel que soit le service, l'origine des fonds est de deux ordres :

- d'une part, la participation des familles selon leur faculté contributive (application du Quotient familial),
- et la participation financière de partenaires institutionnels (CAF, Caisses de retraite, etc)

Le total des produits pour ces deux services s'établit à 1.241.328 €, soit 739.654 € pour les Centres de Loisirs / Garderies et 501.674.72 € pour le service Maintien à domicile (aide-ménagères, portage de repas, téléalarme).

*Un rapport retraçant l'activité de ces deux services suit.*

Sur un plan strictement financier, ces services présentent un bilan synthétique comme suit :

**Centre de loisirs/ Garderie/Vacances/Espace Jeunes :**

Dépenses de fonctionnement :	964.071 €
Recettes de fonctionnement :	739.654 € répartis en
	• 511.752 € (participation des familles)
	• 227.902 € (CAF)
	○ <i>Soit une charge résiduelle pour la CC de 224.417 €</i>

**Maintien à domicile :**

Aide-ménagères

Dépenses de fonctionnement :	481.095,97 €
Recettes de fonctionnement :	431.446,27 € répartis en
	• 1.340,62 € (remboursement frais de personnel)
	• 200.441,79 € (participation des familles)
	• 36.188,79 € (Caisses retraite)
	• 193.475,07 € (Subvention CG91)
	○ <i>Soit une charge résiduelle pour la CC de 49.648 €</i>

Portage de repas

Dépenses de fonctionnement :	61.348,09 €
Recettes de fonctionnement :	60.199,30 €
	○ <i>Soit une charge résiduelle pour la CC de 1.148 €</i>

Téléalarme

Dépenses de fonctionnement :	16.612,61 €
Recettes de fonctionnement :	10.029,15 €
	○ <i>Soit une charge résiduelle pour la CC de 6.583 €</i>

L'ensemble des dépenses pour le service « maintien à domicile » s'établit donc à 559.056,67 € auxquels il convient d'ajouter 83.679,92 € correspondant aux coûts salariaux d'administration du service, soit 642.736,59 €.

Les recettes totales étant de 501.674,72 €, le bilan comptable du service fait donc apparaître un déficit de 141.061,87 €.

Ainsi, les principales sources de recettes (hors TEOM) se présentent comme suit:

- produits des services (globaux) :	1.241.328 €
- produit net fiscal :	1.333.145 €
- dotation de compensation :	1.060.817 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel telles qu'elles apparaissent au Compte Administratif, représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement. Toutefois, si

l'on fait abstraction du reversement au FNGIR et si l'on ajuste ce chapitre des remboursements effectués par la Communauté (+ 70.143 €) ou pour son compte (- 52.037 €), les charges de personnel (2.851.582 €) représentent finalement 55,03% du budget de fonctionnement. En dehors du coût lié à la collecte et traitement des ordures ménagères (1.660.537,40 €), et des remboursements de frais de personnel inscrits dans ce chapitre (9.205 €), les charges à caractère général représentent un volume de 156.596 €.

En Investissement, outre les travaux de voirie (150 K€ répartis entre des interventions de maintien de la voirie communautaire, une opération lourde sur la Rue Joliot-Curie à Janville et la voirie aux abords de la future micro-crèche de Souzy), l'année 2011 a permis essentiellement d'achever la crèche de Bouray sur Juine, et la réalisation du mur d'escalade.

## LA GESTION DES ORDURES MENAGERES ET LA T.E.O.M.

2011 a été la première année de l'exercice plein et entier de la compétence « collecte » pour 9 communes, depuis la dissolution au 31 décembre 2010 du SIRCOM de la Ferté Alais.

Désormais, le service se décline comme suit :

La « physionomie » du service s'est déclinée pour la dernière fois comme suit :

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- SIREDOM pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Chauffour les Etréchy, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

### Maîtrise d'Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Chauffour les Etréchy, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers

La passation d'un marché public pour la collecte sur ces 9 communes a été faite en 2 lots, pour ne pas bousculer l'organisation antérieure mise en place sur les communes relevant antérieurement du SIRCOM de la Ferté Alais. Le seul changement a concerné les communes d'Etréchy et Chauffour les Etréchy qui ont opté pour une limitation à 6 passages pour la collecte des encombrants en lieu et place des 10 précédents.

Désormais, les services de la Communauté procèdent au calcul des coûts du service pour ces 9 communes, et ce montant est complété du produit attendu sollicité par le SICTOM du Hurepoix. Pour la traduction fiscale de ces coûts, deux techniques sont employées sur le territoire communautaire :

- la Communauté rapporte le produit attendu (coût par habitant identique pour toutes les communes sur chacun des lots) sur les bases fiscales communiquées par les services de l'Etat, pour en déduire le taux.

- la Communauté enregistre le produit attendu par le SICTOM du Hurepoix résultant de l'application d'un taux unique.

Pour les 9 communes en gestion directe, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement. Concernant le SICTOM du Hurepoix, un appel de fonds est effectué par 1/12<sup>ème</sup> auprès de la Communauté.

Les taux et coûts 2011 se sont déclinés comme suit :

Communes	Population recensement	Produit attendu 2011	Bases 2011	Bases/ hab recens.	Taux 2011	Coût 2011 /hab recen
Auvers St Georges	1165	102 495,89 €	1 420 046 €	1 297,50	7,22%	87,98 € (101,50 en 2010)
Boissy le Cutté	1312	115 428,85 €	967 136 €	783,58	11,94%	
Bouray sur Juine	1943	170 943,80 €	1 671 841 €	897,82	10,22%	
Janville sur Juine	1914	168 392,40 €	1 664 293 €	862,1	10,12%	
Torfou	270	23 754,41 €	202 823 €	798,22	11,71%	
Villeneuve sur Auvers	637	56 042,82 €	519 026 €	843,88	10,80%	
Chamarande	1082	121 372,61 €	854 976 €	811,91	14,20%	112,17 € (50,87 en 2010)
Etréchy	6252	664 377,53 €	8 463 408 €	1 364,12	7,85%	106,27 € (99,62 en 2010)
Chauffour	131	8 302,08 €	105 759 €	860,61	7,85%	63,37 € (58,96 en 2010)
Mauchamps	289	26 004,00 €	244 169 €	859,96	10,65%	108,96 € (moyenne) (105,70 en 2010)
St Sulpice de Favières	324	47 213,58 €	443 320 €	1 364,20	10,65%	
Souzy la Briche	376	29 543,74 €	277 406 €	617,01	10,65%	
Villeconin	707	81 858,88 €	768 628 €	1 158,51	10,65%	

Le coût par habitant pour la commune de Chamarande tient compte du provisionnement effectué sur le budget à hauteur de 26 K€ en vue du règlement partiel au SEDRE des coûts d'acquisition des bacs.

Prévu initialement à hauteur de 1.695.731 €, les dépenses pour ce service ont été finalement de 1.660.537 €. En contrepartie, le produit total de la taxe + retour Eco-Emballages perçue en 2011 s'est établi à 1.708.331,08 €. Cette différence de 48 K€ s'explique à la fois par quelques légères différences entre les tonnages estimés ayant servi à la détermination prévisionnelle des coûts du service et les tonnages réels, par un versement plus important du soutien d'Eco-Emballages (+ 11 K€), et par le fait que le SEDRE n'a toujours pas sollicité le paiement des coûts de sortie de Chamarande (26 K€).

Concernant les tonnages, nous ne disposons pas de données pour chacune des communes. Seules sont disponibles les tonnages exprimés pour chacun des lots.

	Population globale	OM	encombrants	Papier / emballages + verre	Déchets verts	Total tonnages	Moy/hab	moy/hab (hors déchets verts)
Etréchy, Chauffour	6383	1790 t	231 t	457 t	800 t	3278 t	513 kg	388 kg
Auvers, Boissy, Bouray, Chamarande, Janville, Torfou, Villeneuve	8323	2105 t	173 t	740 t	655 t	3673 t	441 kg	362 kg

## Service du maintien à domicile

Ce service est devenu communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il est organisé de deux façons distinctes :

- la réalisation de prestation avec un personnel statutaire recruté à cet effet
- un partenariat avec les Associations intervenant sur le territoire communautaire, traduit par un soutien financier en contrepartie d'une tarification aux usagers identique à celle du service communautaire.

Ce service propose 3 types de prestation :

- l'aide à domicile
- le portage de repas
- la téléalarme

Concernant l'activité propre du service, 23.911 heures ont été réalisées au domicile de 133 personnes âgées et/ou dépendantes. 14.256 repas ont été portés chez 38 usagers en moyenne journalière. Enfin, 143 personnes bénéficient de la téléalarme sur le territoire communautaire.

Les moyens du service sont comme suit, en situation arrêtée au 31 décembre 2011

<i>Fonctions occupées</i>	<b>Effectif (nombre de personnes physiques)</b>	<b>Effectif en ETP</b>
Directeur		
Cadres administratifs		
Responsables de secteur	1	1
Agents administratifs	2	2
<i>Total personnel administratif</i>	<b>3</b>	<b>3</b>
Intervenants :		
Catégorie A : agents à domicile	14	12.5
Catégorie B : employés à domicile		
Catégorie C : auxiliaires de vie sociale	7	6.18
Autres :		
<i>Total personnel d'intervention sociale</i>	<b>21</b>	<b>18.68</b>
<b>Effectif total</b>	<b>24</b>	<b>21.68</b>

### AIDE A DOMICILE

Concernant l'aide à domicile, les interventions directes du service concernent essentiellement Etréchy et quelques foyers aux alentours, le principe ayant été posé dès l'origine de ne pas concurrencer les associations locales intervenant déjà sur le secteur.

Plus globalement, les interventions à domicile sur le territoire se détaillent comme suit :

Statistiques par service - 2011 - **Aide à domicile** (en heures)

		1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	Total 2011
<i>AIMD</i>	Auvers	327,5	321,25	416,25	532,25	1 597,25
<i>Morigny</i>	Boissy	341,25	292	351	246	1 230,25
<i>AIMD</i>	Bouray	862,75	956,5	906,75	1 034,50	3 760,50
<i>AIMD</i>	Chamarande	209	306,5	359	345	1 219,50
<i>CC</i>	Chauffour	25	42	36,5	44,5	148
<i>CC</i>	Etréchy	5 661,25	5 572,75	5 720,25	5 848,25	22 802,50
<i>AIMD</i>	Janville	2 017,00	1 997,00	1 862,00	2 035,75	7 911,75
<i>CC</i>	Mauchamps	80,3	78	99	107	364,3
<i>3V</i>	St Sulpice	138,5	96	68,5	72	375
<i>3V</i>	Souzy	–	–	–	6	6
<i>AIMD</i>	Torfou	20	19,5	18	20	77,5
<i>CC + 3V</i>	Villeconin	382,5	416,5	431,25	419	1 649,25
<i>CC + AIMD</i>	Villeneuve	17	39	39	53,5	148,5
	<b>TOTAL</b>	<b>10 082,05</b>	<b>10 137,00</b>	<b>10 307,50</b>	<b>10 763,75</b>	<b>41 290,30</b>

Selon les termes des conventions passées avec chacune des Associations intervenant sur le territoire, la Communauté participe

- par la prise en charge financière de la différence tarifaire appliquée par les Associations pour maintenir un prix communautaire unique
- par une subvention supplémentaire allant de 4,27 € par habitant (AIMD) à 1,50 € ou 15% du SMIC brut par heure effectuée (3 Vallées ou Morigny)...

Ces engagements se traduisent pour la Communauté en 2011 comme suit :

<i>Participations</i>	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	<b>TOTAL</b>
<b>Aide à domicile</b>					
AIMD	1 172,36 €	1 220,39 €	1 224,99 €	1 375,05 €	<b>4 992,79 €</b>
3V	218,42 €	209,21 €	209,48 €	214,84 €	<b>851,95 €</b>
Morigny	146,52 €	151,56 €	161,59 €	163,50 €	<b>623,17 €</b>
<b>Portage repas AIMD</b>	904,23 €	1 006,74 €	911,88 €	846,09 €	<b>3 668,94 €</b>

<i>Subventions</i>					
AIMD					<b>26 277,58 €</b>
3V					<b>2 450,62 €</b>
Morigny	459,00 €	394,20 €	351,00 €	334,77 €	<b>1 538,97 €</b>

Soit un total versé aux Associations pour 2011 de **40.404,02 €**.

Concernant les repas, le tableau ci-dessous retrace la totalité des prestations sur le territoire, puisque seules la Communauté et AIMD les propose.

#### Statistiques par service - 2011 - Repas

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Auvers	33	21	–	42
Boissy	195	159	157	171
Bouray	191	194	172	172
Chamarande	-	–	–	–
Chauffour	180	182	184	178
Etréchy	2 966	3 060	3442	3 917
Janville	541	443	456	472
Mauchamps	–	–	–	–
St Sulpice	–	–	–	–
Souzy	–	–	–	–
Torfou	–	–	–	–
Villeconin	–	–	–	7
Villeneuve	46	84	92	154
<b>TOTAL</b>	<b>4 152</b>	<b>4 143</b>	<b>4503</b>	<b>5 113</b>

*Total général Repas : 17.911*

#### Statistiques par service - 2011 - Téléassistance

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Auvers	7	7	8	11
Boissy	3	3	3	3
Bouray	11	11	11	11
Chamarande	6	8	9	10
Chauffour	-	1	1	1
Etréchy	67	67	64	62
Janville	17	18	18	20
Mauchamps	–	1	1	1
St Sulpice	4	4	4	4
Souzy	2	2	2	2
Torfou	2	2	2	2
Villeconin	9	9	9	7
Villeneuve	11	11	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>144</b>	<b>143</b>	<b>145</b>

Concernant le point spécifique de la téléalarme, la Communauté de Communes conserve à sa charge tout ou partie des coûts d'abonnement, selon les facultés contributives des usagers. Cette prise en charge pour 2011 s'établit comme suit :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	<b>TOTAL</b>
Participation CC Téléassistance	1 697,80 €	1 769,99 €	1 848,29 €	1 783,55 €	<b>7 099,63 €</b>